

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES régulièrement convoqué et sur convocation du 16 janvier 2020, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe BÉNIS, Maire.

Étaient présents : M. BENIS, Mme FEUDE, M. SARLAT, Mme CLEMENT VITORIA, Mme AUTISSIER, Mme COTTEREAU, Mme DEPRESLE, M. MEYER, M. ROCHARD, Mme ROISAIN

Étaient absents : M. CADOU donne procuration à M. BENIS, Mme GICQUEL donne procuration à M. ROCHARD, M. ROBINAULT donne procuration à Mme FEUDE, M. THEBAULT donne procuration à Mme DEPRESLE,

Absents excusés : Mme DESCHAMPS, M. BOURGOUIN, Mme DENIAU, M. FICHOU, M. TARDIF

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT-VITORIA

Nombre de conseillers en exercice :19/Nombre de conseillers présents :10/Nombre de pouvoirs :4/Quorum :10

OBJET N° 01-01-2020 : Approbation du Procès-Verbal du 13 décembre 2019

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal du 13 décembre 2019.

OBJET N° 02-01-2020 : Terrain Bon Espoir -complément

Une partie du terrain à acheter n'a pas été intégrée dans la dernière délibération relatif à l'achat d'un terrain à Bon Espoir, la section D n°539. Sa superficie est de 1 380 m². Le Maire rappelle le prix convenu précédemment : 50 cts/m² soit 690 € net vendeur.

De plus, les propriétaires actuels souhaitent bénéficier d'une servitude de droit de puisage à la fontaine.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le prix de 50 cts/m² net vendeur pour la parcelle D n°539 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte d'achat auprès des vendeurs
- **VALIDE** la servitude de droit de puisage à la fontaine
- **AUTORISE** l'acte d'achat auprès de l'étude Me LECOQ-LEGRAIN, notaires à Tinténiac

OBJET N° 03-01-2020 : Avance subvention –Maison du Canal

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** de verser une avance de 50% sur la subvention annuelle versée à la Maison du Canal avant le vote du Budget Primitif 2020 soit 6 074 €

OBJET N° 04-01-2020 : Avance subvention –Joli Collectif

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** de verser une avance de 50% sur la subvention annuelle versée à l'association à l'unanimité « Le Joli Collectif » avant le vote du Budget Primitif 2020 soit 6 395.5 €

OBJET N° 05-01-2020 : Nouvelle Gendarmerie –levée des pénalités de retard

Lors des travaux de la Nouvelle Gendarmerie, l'entreprise RETE en charge du lot n°7 "Menuiseries extérieures" a pris du retard suite à des soucis de livraison.

Compte tenu du sérieux de cette entreprise, M. le Maire propose la levée des pénalités de retard qui s'élèvent à 2 500 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de ne pas appliquer les pénalités de retard

OBJET N° 06-01-2020 : Tarifs 2020

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** de nouveaux tarifs communaux du tableau ci-annexé à compter du 1/03/2020.

OBJET N° 07-01-2020 : Avenant convention archivage –Conseil Départemental

Après délibération, le Conseil Municipal, **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant à la convention d'archivage

OBJET N° 08-01-2020 : PLU –avis du conseil municipal avant approbation de la modification

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les modifications au projet telles qu'exposées en annexe de la présente délibération ;
- **DONNE** un avis favorable au projet de modification du PLU de Hédé-Bazouges tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

OBJET N° 09-01-2020 : PLUI

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

C'est un document qui définit la stratégie en matière d'aménagement du territoire en intégrant les différentes politiques publiques et les enjeux de préservation de l'environnement. Ce PLUI comprend de grandes orientations autour de 3 axes : Un territoire rural attractif, organisé et solidaire/ Un territoire de qualité/ Un territoire équilibré.

L'une des orientations de l'axe 1 est la répartition adaptée et réaliste de la croissance démographique entre les communes. 3 scénarios sont présentés au Conseil. Celui que souhaiteraient retenir les élus est une croissance de la population jusqu'à 2035 de 1,8%. Soit environ 24 logements par an de 2016 à 2035.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND** acte

OBJET N° 10-01-2020 : Remboursement –enlèvement véhicule

La commune a dû faire appel à un garage pour enlever un véhicule gênant malgré les relances auprès de son propriétaire. Afin de ne pas délibérer à chaque fois qu'un garage ou la fourrière intervient pour ce type de situation après une procédure de mise en fourrière, M. le Maire souhaite une délibération générale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à émettre un mandat de paiement en faveur du garage ou de la fourrière en cas d'enlèvement de véhicule gênant après une procédure de mise en fourrière
- **AUTORISE** M. le Maire à émettre un titre de recettes du montant de la facture du garage ou de la fourrière à l'encontre du propriétaire du véhicule

OBJET N° 11-01-2020 : Rejointoiment pour sécurisation du pignon et de la cheminée de la Mairie / Demande de subvention -DETR

Les joints de la cheminée de la Mairie et du pignon côté crêperie sont très abîmés voire inexistant à certains endroits. Il convient de procéder à un rejointoiment complet du pignon de la Mairie et de reprendre la souche de la cheminée sur les 4 faces pour des questions de pérennisation de l'ouvrage et de sécurité. La DETR peut aider à financer des réparations sur les bâtiments publics et notamment, les mairies à hauteur de 30 %.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter la DETR auprès de la Sous-Préfecture de St- Malo

OBJET N° 13-01-2020 : Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil des points suivants :

- Un habitant de La Parfraire a envoyé un courrier à M. le Maire et aux membres du Conseil Municipal pour leur faire part du trafic routier et des vitesses excessives sur la D87 entre le carrefour D795 et Bazouges. M. le Maire l'a transmis au service de la route du Département avec une demande de radar permanent et du comptage du trafic.
- Une enquête publique dans le cadre du dragage de la Vilaine et du canal Ille et Rance se déroule du 18/02 au 20/03/2020. Celle-ci est en ligne sur le site de la Préfecture d'Ille et Vilaine.
- Le service commun de destruction des nids de frelons asiatiques est en place depuis avril 2016 sur la Bretagne Romantique. En 2019, 4 ont été détruits pour un coût de 493.47 € pour la commune de Hédé-Bazouges.
- Le 17/12/2019, il a été notifié à la Sadiv (société d'aménagement de la ZAC) que 2 nouveaux recours à l'encontre de l'arrêté de cessibilité ont été déposés par M. Dominique THEBAULT et par la société Terrain Services.
- Jean-Luc CHENUT, président du Conseil d'Administration du SDIS 35, a écrit aux Maires afin de les alerter sur le mouvement social en cours. En effet, le personnel se plaint des incivilités et des agressions lors de leurs interventions.
- Dates à retenir :
 - Mardi 28/02 à 18h30 : commission d'urbanisme
 - Dimanche 2/02 : Randonnée organisée par Bazouges Nature
 - Lundi 3/02 et 2/03 à 17h30 : Comité de pilotage avec le programmiste (salle de sports)
 - Lundi 3/02, 10/02, 17/02 à 20h30 : Commission finances
 - Samedi 8/02 à 18h30 : AG de Bazouges Nature
 - Prochains CM : 21/02 et 06/03
 - Le prochain Conseil Municipal aura lieu le **vendredi 21 février à 20h30**
 - La séance prend fin à 22h00